

FORMULE 67B

CAUTIONNEMENT DES TUTEURS

(titre - formule 4A ou 4B)

CAUTIONNEMENT DES TUTEURS

Nous soussignés, (nom du tuteur) et (noms des cautions), nous engageons solidairement, nous-mêmes et nos successeurs, envers le registraire, pour la somme de \$, aux conditions suivantes :

a) (nom du tuteur) accomplira fidèlement les devoirs de sa charge;

b) (nom du tuteur), son exécuteur testamentaire ou son administrateur, accomplira les actes suivants, aux intervalles fixés par le tribunal :

(i) il (elle) rendra un compte exact de la gestion des biens du mineur qu'il (elle) a administrés,

(ii) lorsque la tutelle est terminée, il (elle) remettra et versera sans délai les biens à la personne qui y a droit, déduction faite seulement d'une somme raisonnable couvrant les frais et les dépenses, que le tribunal approuve.

date _____
témoin _____

_____ (sceau)
signature du tuteur

date _____
témoin _____

_____ (sceau)
signature de la caution

date _____
témoin _____

_____ (sceau)
signature de la caution

(s'il n'y a pas de caution, modifier la formule en conséquence.)